

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°964-10-23

OBJET :

Adoption du règlement
budgétaire et financier

MEMBRES

- EN EXERCICE : 13
PRESENTS : 6
POUVOIRS : 3

VOTES

- VOIX : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à quinze heures, le comité syndical du Pays de Pontivy s'est réuni à Locminé dans les locaux de Centre Morbihan Communauté – sur convocation de son Président, Claude VIET.

Etaient présents : Stéphane HAMON ; Joseph LE BOUEDEC ; Bernard LE BRETON ; Henri LE CORF ; Guénaël ROBIN ; Claude VIET

Etaient excusés : Daniel AUDO ; Laurent GANIVET ; Michel JARNIGON ; Benoît ROLLAND ; Sylvette LE STRAT ; Michel POURCHASSE ; Pascal ROSELIER

Pouvoirs : Michel POURCHASSE a donné pouvoir à Claude VIET ; Pascal ROSELIER a donné pouvoir à Claude VIET ; Benoît ROLLAND a donné pouvoir à Stéphane HAMON

Autres personnes : Francis MORIN ; Romain LEURETTE ; Martine MOREL ; Yann DUGENET

Secrétaire de séance : Stéphane HAMON

Date des convocations : 13 octobre 2023

Exposé des motifs :

La mise en œuvre de la nomenclature M57, approuvée par délibération du 20 octobre 2023, introduit la mise en place d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF), en vertu des dispositions prévues à l'article 242 de la loi 2018- 1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Ce règlement formalise et précise les principales règles budgétaires et financières qui encadrent la gestion du Pays de Pontivy et permet de regrouper dans un document unique les règles fondamentales auxquelles sont soumis l'ensemble des acteurs intervenant dans le cycle budgétaire.

En tant que document de référence, il a pour principal objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation des pratiques de gestion.

Le règlement assure la permanence des méthodes et la sécurisation des procédures.

Valable pour la durée de la mandature, il pourra être actualisé en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Claude VIET, Président du Syndicat Mixte du Pays de Pontivy ;

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 09/11/2023

Publié le

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité ID : 056-255613416-20231020-964_10_23-DE

- ADOPTE le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente délibération
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Locminé,
Le 20 octobre 2023
Le Président,
Claude VIET

